



COMMENT BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT ?

Guides et pratiques



Nous avons recensé quelques sites et guides vous permettant d'avoir un environnement sain dans votre logement. Cela pourra permettre d'identifier les pollutions intérieures auxquelles nous ne pensons pas. Montrer l'importance d'une bonne aération contrôlée, désencombrer son logement afin de laisser circuler l'air sain et éviter ainsi les moisissures.

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_INPES_Pollution_de_l_air_interieur.pdf

→ Vous trouverez sur ce site des affiches dans la rubrique :

Dans : [Aller plus loin / documents à télécharger](#)

→ Pour éviter les nuisibles :

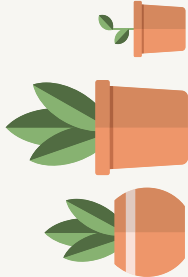
Stop Punaise de Lit, le site internet et le numéro de téléphone : 0 806 706 806

Faire des économies par des gestes quotidiens contribue à se sentir bien chez-soi, voici quelques astuces :

- <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/economies-energie/gestes-utiles.html>
- <https://www.cccla.fr/upload/contenu/fichier/9-Guide-pratique-des-gestes-simples-pour.pdf>
- <https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-actualites/50-trucs-astuces-economies.pdf>
- <https://signal-logement.beta.gouv.fr/>

Bien vivre dans son logement, c'est aussi avoir de bonnes relations avec son propriétaire dans le cas d'une location. Chacun a sa part à faire, certains guides simples et parlants vous permettront d'identifier rapidement les tâches de chacun.

- <https://www.calameo.com/read/004138432bcd833c1cd56>
- <https://www.anil.org/parole-expert-logement-locataire-qui-paie-les-reparations/>
- <https://signal-logement.beta.gouv.fr/blog/entretien-logement-qui-paye-quoi/>



Si malgré cela des problèmes persistent et un refus du bailleur d'intervenir sur ses obligations de travaux*, vous pouvez

1- Faire appel à la commission de conciliation
(<https://lannuaire.service-public.fr/nouvelle-aquitaine/creuse>) pour trouver une solution à l'amiable

2- Informer le Maire de la situation dans laquelle vous êtes, il est responsable au titre du Règlement Sanitaire Départemental

3- Signaler les désaccords de votre logement sur Signal Logement

(<https://signal-logement.beta.gouv.fr/>) en cas de refus du bailleur d'intervenir.

Un organisme prendra ensuite contact avec vous afin de constater les désordres et mettre en œuvre la procédure adaptée.

4- Mettre en œuvre une procédure auprès du tribunal en contactant l'ADIL (<https://www.adil87.org/>) pour des conseils et la procédure à mettre en place



Dans tous les cas ne pas arrêter de payer son loyer volontairement afin de ne pas vous mettre en tort et cela permettrait au bailleur d'entamer une procédure d'expulsion. Seule une voie judiciaire peut permettre la consignation d'un loyer.

*Lois Alur 2015 (règles de décences) et Règlement Sanitaire Départemental, décret 29/07/23 qui définit les règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation et assimilés.

